



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2024/03-05**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

**L'an deux mille vingt-quatre,**

Le vingt-six mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Gérard PARFAIT à Monsieur le Maire  
Muriel DEGAVRE à Axel FAIVRE  
Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Sophie LAFEUILLADE à Jean-Philippe ANTOINE  
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON

**Absent :**

Éric FROMMWEILER  
Sophie LAFEUILLADE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**N°2024/03-05 : Modification du tableau des effectifs**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1 ;

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'attaché à temps complet ;

**Considérant** que la commune souhaite mettre à jour le tableau des effectifs, afin de présenter un état du personnel dont les emplois budgétaires sont en adéquation avec ses besoins en personnel et les effectifs pourvus.

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme » en date du 19 mars 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,**

**À l'unanimité**

**DÉCIDE** la création d'un emploi d'attaché à temps complet ;

**DIT** que le tableau des postes ouverts pour la filière concernée est ainsi modifié :

**Filière Administrative**

Cadre d'emplois : Attaché

Grade : Attaché

- Ancien effectif : 2

- Nouvel effectif : 3

**DIT** que le tableau des effectifs est annexé à la présente délibération et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé sur le nouvel emploi sera inscrit au budget principal, chapitre 012.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,  
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 27 mars 2024

La secrétaire de séance



Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

Isabelle TRAPPIER

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 27-03-2024

Document rendu exécutoire le 27-03-2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur  
Général des Services

**Pascal PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20240327-2024-03-05-DE  
Date de réception préfecture : 27/03/2024